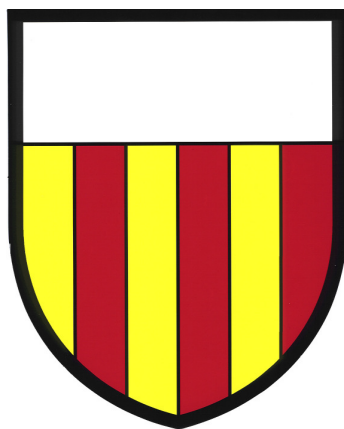


BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES



JUIN 2013

CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens de la commune de Montagny sont convoqués en

Assemblée communale extraordinaire

le lundi 1^{er} juillet 2013 à 20h00

Au café-restaurant des Arbognes

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2013
2. Comptes 2012
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes d'investissement
 - 2.3. Rapport de la commission financière
 - 2.4. Approbation des comptes
3. Divers

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2013 au café-restaurant des Arbognes ne sera pas lu en assemblée. Il est à disposition des citoyens actifs sur le site internet ou au secrétariat communal, pendant les heures d'ouverture.

Les comptes 2012 soumis au vote sont ceux publiés dans le bulletin communal no 24 distribué en tout-ménage pour la convocation de l'Assemblée communale du 27 mai 2013. Il est possible d'en retirer un exemplaire à l'administration communale, ou alors de télécharger le document sur le site internet de la commune.

Le Conseil communal

COMMISSION SCOLAIRE

La dénonciation de la convention du cercle scolaire entre Montagny-Léchelles, mettra fin à 36 ans de collaboration intercommunale avec Léchelles au 5 juillet 2013. En effet, la première convention signée entre les communes de Léchelles, Chandon, Montagny-la-Ville et Montagny-les-Monts date du 30 juin 1977.

Comme cela a déjà été indiqué, la qualité de l'enseignement sera maintenue dans notre commune. Aucune mesure organisationnelle intercommunale ne doit être prise du fait de l'effectif des élèves qui répond au minimum légal.

Par contre, cette situation provoque un travail supplémentaire d'organisation qui nécessite un renforcement de la commission scolaire qui doit, par ailleurs, faire face à la démission d'un de ses membres.

Le Conseil communal lance donc un appel pour rechercher **3 personnes supplémentaires** prêtes à s'engager dans la gestion des affaires scolaires communales.

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer d'ici au 5 juillet 2013 à l'administration communale de Cousset.

* * * * *

Administration communale de Montagny

Adresse : Route des Buissons, case postale 60,
 1774 Cousset

Téléphone : 026 662 46 46

Téléfax : 026 662 46 49

E-mail : office@montagny-fr.ch

Horaire d'ouverture du guichet

du lundi au vendredi, de 8h00 à 11h30

jeudi soir 17h30 à 19h00

(en juillet et août, guichet fermé le jeudi soir)



Le tri des déchets est important !

La mise à disposition de plusieurs bennes à la déchetterie permet de recycler tout genre de déchets, et contribue à diminuer le coût à charge des ménages pour les ordures ménagères.

En contrepartie, il est indispensable de respecter strictement les panneaux d'indication mentionnés sur les bennes. Trop souvent, les entreprises chargées du recyclage constatent qu'il y a des déchets qui sont déposés dans de fausses bennes par erreur.

Aussi, le Conseil communal encourage les usagers de la déchetterie à faire encore plus attention aux directives qui sont mentionnées sur les différentes bennes.

D'avance merci.